

# ) Régulariser votre **déclaration mensuelle** de collecte de déchets

En tant qu'opérateur de déchet affilié à Ecominéro, **vous déclarez mensuellement les quantités de déchets inertes reçues** afin d'obtenir la rémunération financière de votre éco-organisme.

Il peut arriver, lors de l'importation de votre déclaration de déchets, que certaines lignes soient refusées (en couleur rouge). Dans ce cas, Ecominéro vous indique la marche à suivre.

### ➤ À noter

**La régularisation permet uniquement de valider certaines lignes refusées. Elle ne permet en aucun cas de modifier ou de refuser des lignes validées.**

Tous les champs dans la déclaration de déchets doivent être obligatoirement renseignés pour que le fichier soit correct.

## POSSIBILITÉS DE CORRECTIONS DANS LES DIFFÉRENTS STATUTS DE LA DÉCLARATION

### Statut déclaration « 1/3 Ouverte » : vous n'avez pas encore validé votre déclaration

➤ Lors de l'importation de la déclaration, il y a des lignes refusées, mais vous ne l'avez pas encore validée :

- **1** Passez votre souris sur le code erreur afin de visualiser la raison pour laquelle la ligne n'a pas été validée.
- **2** Effectuez les corrections nécessaires sur votre fichier de déclaration.
- **3** Réimportez la déclaration.

➤ Si vous rencontrez des difficultés pour importer votre déclaration, cela est peut-être dû à :

- Le format du fichier a été modifié : corrigez le fichier en respectant le format transmis par Ecominéro. [Téléchargez ici le fichier.](#)
- Le SIRET indiqué ne correspond pas au SIRET du site de réception de déchets : indiquez le bon SIRET dans la première colonne du fichier de déclaration.
- La déclaration est fermée : demandez la réouverture par mail à [operations@ecominero.fr](mailto:operations@ecominero.fr) si la déclaration est de moins de 3 mois. **Au-delà de 3 mois la réouverture n'est plus possible !**

## **Statut déclaration « 2/3 Validée par le site » : vous avez validé votre déclaration mais elle n'est pas encore validée par Ecominéro**

### ➤ Si vous avez des lignes refusées :

- 1** Adressez un mail à [operations@ecominero.fr](mailto:operations@ecominero.fr) pour demander à Ecominéro le rejet de votre déclaration.
- 2** Vous serez informé par mail de la prise en compte de votre demande de rejet. Le statut de votre déclaration deviendra en « 1/3 Ouverte » sous un délai de 72 heures.
- 3** Effectuez les corrections nécessaires sur votre fichier de déclaration.
- 4** Réimportez la déclaration.
- 5** Validez la déclaration.

## **Statut déclaration « 3/3 Validée par le site » : Ecominéro a validé votre déclaration**

### ➤ Dans les cas ci-dessous une régularisation des lignes refusées peut être possible.

Le tableau suivant explique les actions à réaliser pour régulariser chaque code erreur :

Code erreur	Texte message utilisateur	Colonne affectée	Actions de régularisation
<b>103</b>	Au moins un champ obligatoire est nul	C. N°BL D. N°DAP F. N° de pesée	Fournir le bon de livraison / DAP / Numéro de pesée correspondant à la ligne rejetée.
<b>108</b>	Ecominéro prend en charge uniquement les déchets issus du bâtiment. Indiquez « B » pour bâtiment ou « N » pour non-bâtiment.	E. Type de chantier	Si mal renseignée, il faut fournir la DAP correspondante à la ligne rejetée.
<b>109</b>	La date de réception des déchets est en dehors de la période de déclaration. La date doit correspondre au mois de collecte M-1 de la déclaration.	G. Date réception déchet	Si la date est mal renseignée, fournir le numéro de pesée, le bon de livraison et la DAP correspondant à la ligne rejetée. En cas d'ajout d'une ligne oubliée dans la déclaration précédente, la ligne sera toujours rejetée.
<b>114</b>	Le tonnage est au-dessus du seuil accepté par livraison pour les entreprises.	M. Quantité déchet	Fournir des explications précises sur ce dépassement de poids ainsi que le numéro de pesée, le bon de livraison et la DAP correspondant à la ligne rejetée.
<b>117</b>	Le SIRET doit être une série de 14 chiffres (sans espace, sans ponctuation, sans autres caractères) et doit être valide.	Q. SIRET société travaux	Fournir une capture d'écran de societe.com ou INSEE pour prouver que le SIRET est correct pour la ligne rejetée.
<b>118</b>	Cette réception de déchets n'est pas prise en charge par Ecominéro, car le code NAF du SIRET correspond à un gestionnaire de déchet.	Q. SIRET société travaux	Certifier dans l'e-mail que vous êtes le premier point de reprise et fournir la DAP et le bon de livraison correspondant à la ligne rejetée.

Code erreur	Texte message utilisateur	Colonne affectée	Actions de régularisation
119	L'éco-organisme ne correspond pas à Ecominéro.	S. SIREN éco organisme	Prendre contact avec Ecominéro par e-mail.
121	Le tonnage est au-dessus du seuil accepté par livraison pour les particuliers.	M. Quantité déchet	Fournir des explications précises sur ce dépassement de poids ainsi que le numéro de pesée, le bon de livraison et la DAP correspondant à la ligne rejetée. Si mal renseigné (entreprise au lieu de particulier), fournir la DAP et le KBIS afin de vérifier le numéro de SIRET.
123	Le n° de pesée a déjà été utilisé.	F. N° de pesée	Fournir le numéro de pesée correspondant à la ligne rejetée.
124	Ecominéro prend en charge uniquement les déchets faisant l'objet d'une opération de recyclage ou valorisation de type R5 ou R12 ou R13.	H. Code traitement I. Qualification traitement final	Prendre contact avec Ecominéro par e-mail.

Pour pouvoir effectuer une demande de régularisation, il faut :

- 1 Que la déclaration soit validée par vous et par Ecominéro.
- 2 Que le bon à facturer (BAF) soit créé.
- 3 Que la régularisation soit effectuée au maximum 3 mois après que la déclaration à modifier a été faite.
- 4 Que la demande de régularisation soit adressée par mail à [operations@ecominero.fr](mailto:operations@ecominero.fr)

➤ **Dans les cas ci-dessous la régularisation n'est plus possible :**

Code erreur	Texte message utilisateur	Colonne affectée
112	Le code déchet Ecominéro n'est pas reconnu. Le format est une série de 8 chiffres (sans espace, sans ponctuation, sans autres caractères).	K. Code déchet Ecominéro
113	La quantité de déchet doit être un nombre au format : 0,00. Les points comme séparateur ne sont pas acceptés.	M. Quantité déchet
116	Seules les quantités en tonne sont retenues. Le champ doit être complété avec la lettre « T ».	N. Unité de mesure
120	Le code déchet indiqué n'est pas rémunéré ou le code déchet est absent du barème Ecominéro.	K. Code déchet Ecominéro